



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
LA POSTE

ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES

Nos engagements



Du 9 au 14 octobre 2024, vous allez être appelés à élire vos futurs représentants du personnel dans les comités sociaux et économiques d'établissements (CSEE). Au-delà d'une nouvelle forme de représentation, cela va modifier profondément l'organisation et le fonctionnement des **Activités Sociales et Culturelles** actuelles qui seront dorénavant à la main de vos élus dans les CSE.

Première organisation syndicale de France, la CFDT prétend à une solide expérience dans ce domaine et connaît mieux que personne les attentes des postiers dans ce domaine.

Elle sait que les ASC sont aussi une mesure de pouvoir d'achat, et elle mesure l'urgence de renforcer l'accessibilité des avantages salariés au plus grand nombre, de proposer des offres attractives et en capacité de répondre aux attentes de chaque postier sans mettre à mal un système de solidarité qui nous est cher.

En choisissant la CFDT, vous êtes assurés de bénéficier d'une gestion sérieuse, transparente et équitable des ASC, qui profite à chacun d'entre vous !

L'ARRIVEE DES CSE A LA POSTE : UN CHANGEMENT D'AMPLEUR POUR LES ASC

Avec la mise en place des CSE suite aux élections professionnelles qui se tiendront du 9 au 14 octobre prochain, c'est toute la gestion des ASC qui se voit transformée ! La responsabilité jusqu'alors dévolue au COGAS sera à l'avenir entièrement assumée par les CSE. Chaque CSE aura ainsi la responsabilité de son budget et devra déterminer sa propre politique ASC. Le transfert de la gestion des ASC vers les CSE se fera de façon progressive.

Ce n'est ainsi qu'au 1er janvier 2026 que les CSE reprendront de plein droit la gestion des ASC.

ELECTIONS CSE du 9 au 14 octobre 2024

Le + Cfdt: Une répartition équitable des budgets, basée sur les effectifs

La CFDT a obtenu une répartition de la contribution patronale basée sur le nombre de salariés plutôt que sur la masse salariale, afin d'éviter la création de CSE financièrement plus favorisés que les autres.





En 2024 : une gestion assurée temporairement par La Poste

La Poste assurera temporairement la gestion des ASC jusqu'au 31 décembre 2024 afin d'en maintenir l'accès pour les postiers. Pendant cette période, aucun budget ASC ne sera versé aux CSE-E. L'offre en place en début d'année 2024 sera ainsi maintenue sans aucun changement. Il n'y aura donc pas, pour les postiers, de modifications dans les offres auxquelles ils ont accès.



En 2025 : une année d'accompagnement

Suite à l'élection des membres des CSE, ces derniers devraient assurer pleinement leurs prérogatives en matière de gestion des ASC. Cependant, afin de garantir la continuité des prestations ASC aux postiers, il a été décidé de mutualiser l'ensemble des ASC des différents CSE au niveau d'un CSE central, le CSEC, à l'exception de l'offre loisirs locale qui elle relèvera des CSE-E. Ainsi, pour les postiers, les offres qui existaient en 2024 seront maintenues en l'état en 2025.



En 2026 : les CSE géreront les ASC conformément à leurs prérogatives

A partir du 1er janvier 2026, les CSE reprendront de plein droit la gestion des ASC. Selon le choix des CSE-E, certaines offres pourraient continuer à être mutualisées au niveau du CSE-C. Cela pourrait concerner notamment les vacances des enfants, l'aide à la parentalité (dont les aides aux devoirs) ainsi que le budget dédié au fonctionnement des associations du domaine social et de la solidarité. Chaque CSE-E aura la possibilité de transférer au CSE-C la gestion d'offres et de prestations communes et la quote-part de son budget afférente. Les postiers bénéficieront ainsi à partir de 2026 des offres locales relevant de leur CSE-E ainsi que des offres relevant du périmètre du CSE-C.

LA CFDT : 7 ENGAGEMENTS AU SERVICE D'UNE VISION AMBITIEUSE

Chaque CSEE aura la responsabilité de son budget et devra déterminer sa propre politique ASC. Les élus qui siégeront au sein des CSE, en fonction des convictions qui les animent, pourront ainsi être à l'origine d'une offre qui, d'un CSE à l'autre, pourra varier sensiblement.

La CFDT, forte de ses valeurs, défend une politique ASC axée sur la solidarité et le progrès social.

POUR UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE DES PRESTATIONS ASC !



ENGAGEMENT N°1

1 € DU SOCIAL C'EST 1€ POUR LES POSTIERS

Il s'agit du principe fondamental de la CFDT en matière d'ASC. Afin de s'assurer de sa mise en application, la CFDT s'engage à utiliser la période de transfert de compétences du COGAS aux CSE afin de faire un bilan des offres existantes et de les rationaliser. En effet, le bilan des offres actuelles met en exergue une trop grande dispersion du budget au bénéfice d'un nombre limité de postiers. Ainsi, sur les 47 offres actuelles, 22 profitent à moins de 500 postiers. De la même façon, la CFDT déplore que des associations consacrent plus de 50% du budget qui leur est alloué pour financer leurs coûts de fonctionnement ! La CFDT, qui dénonce ces « dérives » depuis toujours, œuvrera pour que chaque euro du budget social revienne réellement aux postiers !



ENGAGEMENT N°2

DES OFFRES ET DES PRESTATIONS POUR TOUS LES POSTIERS

C'est fondamental pour la CFDT : tous les postiers doivent bénéficier des ASC, et ce quel que soit leur niveau de rémunération et leur situation familiale.

La CFDT s'engage :

- à proposer des offres « libres », destinées à tous les postiers sans condition de ressources (comme par exemple, aujourd'hui, les tickets cinéma) ;
- à proposer, en accord avec sa politique sociale inclusive, des offres attractives et accessibles, à un tarif établi en fonction du niveau de ressources des postiers.

Pour ce faire, la CFDT s'engage à porter une nouvelle politique du Quotient Familial (QF) qui permettra de mieux tenir compte de toutes les typologies de postiers : cadres, célibataires, jeunes salariés (18/25 ans), familles...

Cette politique reposera sur :

- la diminution du nombre de tranches
- l'abattement forfaitaire sur le revenu fiscal de référence pour tenir compte des frais fixes des ménages
- l'attribution de parts supplémentaires afin de s'adapter au mieux à chaque situation.

La CFDT s'engage également à inclure dans sa politique ASC des offres aux postiers retraités, avec notamment des tarifs négociés pour l'accès aux loisirs, aux activités sportives ou aux vacances.

ENGAGEMENT N°3

DES OFFRES ET DES PRESTATIONS POUR TOUT LES POSTIERS

Parce que chaque postier a des attentes différentes, la CFDT s'engage à mettre en place une offre « à la carte », parmi laquelle les postiers pourront faire leur choix.

La CFDT s'engage :

- à offrir une offre diversifiée, élaborée en fonction des besoins exprimés par les postiers ;
- à offrir des offres à tarifs compétitifs, qui reposeront sur l'établissement de partenariats avec des partenaires emblématiques et responsables ;

-à soigner les offres destinées aux enfants

ENGAGEMENT N°4

UN SOUTIEN EN FAVEUR DE LA SOLIDARITE

La CFDT défend le principe d'ASC pour tous les postiers tout en étant fortement attachée aux principes de justice sociale, d'égalité des chances et de solidarité. La politique ASC qu'elle défendra cherchera donc à réduire les inégalités et à promouvoir l'inclusion



La CFDT s'engage :

- à accorder une attention toute particulière aux personnes fragilisées ou nécessitant des aides ou services spécifiques : porteurs de handicap, familles monoparentales, jeunes isolés,...
- à sanctuariser les aides pour les familles monoparentales, les postiers parents d'enfants en situation de handicap, les aidants.



ENGAGEMENT N°5

DES OFFRES SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Si la CFDT est soucieuse d'offrir à chacun la liberté de choisir les offres qui lui conviennent, elle est également attachée à promouvoir des offres responsables, sur les plans aussi bien social qu'environnemental.

La CFDT s'engage :

- à promouvoir des offres ou des prestations issues de partenariats qui permettront de soutenir les communautés, les associations ou les artisans locaux et favoriseront le développement des territoires d'implantation de chacun des CSE ;
- à privilégier les partenaires qui respectent, dans la conception de leurs services ou de leurs produits, des principes éthiques et/ou respectueux de l'environnement.

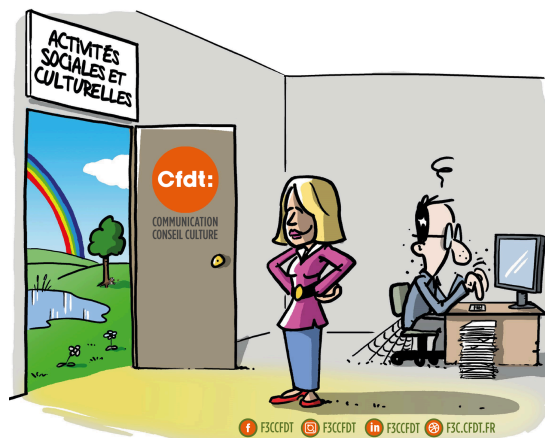
ENGAGEMENT N°6

UN ACCES SIMPLE AUX OFFRES ET PRESTATIONS

La facilité d'accès aux offres et aux prestations sera au cœur des préoccupations de la CFDT. Car, aussi attractives et adaptées que soient les offres, elles ne bénéficieront pleinement aux postiers que si ces derniers sont en mesure de les connaître et d'y accéder.

La CFDT s'engage :

- à mettre en place une plate-forme ASC unique et simple d'accès, donnant aux postiers de chaque CSE un accès à l'ensemble des offres et des prestations qui lui sont destinées ;
- à mettre en place des relais de proximité, qui seront en mesure de proposer un accompagnement personnalisé aux postiers.



ENGAGEMENT N°7

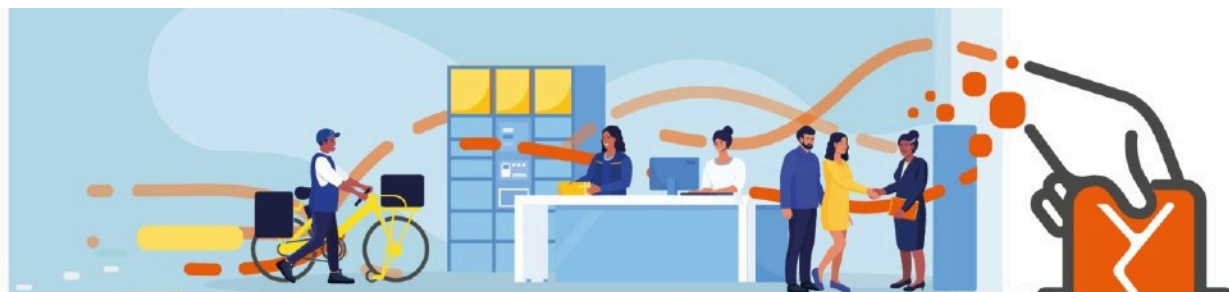
UNE GESTION DES ASC TRANSPARENTE ET PROFESSIONNELLE, AU PLUS PRES DES POSTIERS

Pour la CFDT, les élus qui siègeront au sein des CSE ont une grande responsabilité envers les postiers. Ils sont responsables à la fois du choix des prestations qui seront offertes et de la bonne gestion des sommes qui leur seront confiées.

La CFDT s'engage :

- à faire preuve d'une gestion désintéressée et transparente des fonds alloués aux ASC, en communiquant régulièrement auprès des postiers ;
- à former et accompagner les élus des CSE qui seront responsables de la gestion des ASC.

**POUR EN SAVOIR PLUS SUR NOTRE PROGRAMME ASC,
RAPPROCHEZ-VOUS DE VOS CORRESPONDANTS DE LA CFDT**



VOTEZ CFDT